



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN A DEUX
SEVRES AMENAGEMENTS (HL 121P)

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN A DEUX SEVRES
AMENAGEMENTS (HL 121P)

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre des aménagements de la ZAC Terre de Sport, de nouvelles implantations économiques doivent s'effectuer courant 2010 sur des terrains où figurent déjà des activités qui nécessitent d'être réimplantées sur d'autres parcelles, non plus dans la ZAC mais à proximité de celle-ci.

Dans le cadre des mesures compensatoires de la ZAC et suite aux négociations avec les personnes intéressées, Deux Sèvres Aménagement (DSA) doit acquérir une parcelle appartenant à la Ville de Niort située le long de la voie nouvelle Irène Joliot-Curie en complément d'une parcelle dépendant du lotissement MOUSSET pour la réimplantation d'une habitation d'un entrepreneur liée à la réinstallation de l'entreprise dans ce secteur.

Cette parcelle est à détacher de la parcelle cadastrée section HL N°121 pour une superficie de 506 m². Le document d'arpentage établi par le géomètre est actuellement en cours de numérotation auprès du Cadastre.

Cette cession s'élève à dix sept mille sept cent dix euros (17 710,00 €) soit un prix de 35 €/m² HT conformément à l'avis de France Domaine, joint.

A ce prix, il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur. Il est précisé que ce prix de vente inclut la PVR d'un montant de 16,34 €/m² tel qu'arrêté par le Conseil Municipal du 16 septembre 2008.

La recette sera imputée # 02726 - 77 711 775 2510 du BP.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à Deux Sèvres Aménagement de la parcelle de 506 m² à détacher de la parcelle HL 121 au prix de 17 710,00 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL